

Projet 1 sur 1 pour les élèves : charte d'utilisation

L'ITCF Erquelinnes s'engage dans divers projets pour intégrer le numérique au sein de l'apprentissage de ses élèves. C'est pourquoi depuis la rentrée 2024 (pour le premier degré), les élèves sont équipés d'un ordinateur portable.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de souscrire à un contrat de location-achat de l'ordinateur portable. Vous recevrez le contrat en annexe à ce document, en marquant votre accord avec le contrat de location-achat, vous marquez également votre accord avec cette charte d'utilisation.

Les ordinateurs sont propriétés de l'ITCF Erquelinnes jusqu'au terme du contrat de location-achat. L'élève peut utiliser son ordinateur en classe lorsque le professeur en demande l'utilisation aussi bien qu'à la maison pour les devoirs, recherches ou travaux numériques.

Si un usage inapproprié est identifié, l'école peut confisquer ou limiter l'utilisation de l'appareil.

L'élève est responsable de prendre soin de son appareil ainsi que de le charger pour chaque journée de cours. En cas d'oubli de l'appareil ou de charge, le professeur peut autoriser l'élève à demander un appareil de prêt pour une journée à l'économe.

Si un quelconque souci se présente sur l'appareil, l'élève doit prévenir dans les plus brefs délais Mr Neuvens, l'opérateur technicien, par email ou en personne via sur bureau au bâtiment B.

L'élève est tenu de ne pas utiliser toute la bande passante afin de visionner ou télécharger des musiques, films, vidéos, applications durant les heures scolaires sauf si cela se justifie pour des travaux scolaires.

Aucun élève ne peut utiliser cet appareil pour des activités illégales. D'autant qu'aucun élève ne peut posséder des images ou vidéos inappropriées sur l'appareil mis à disposition. Un élève qui envoie, partage, distribue ce type de contenu s'expose à des sanctions disciplinaires significatives, et il enfreint également la loi, ce qui peut l'exposer à des poursuites.



CONTRAT DE LOCATION-ACHAT DE L'ORDINATEUR PORTABLE

Chaque élève du premier degré (1^{re} et 2^e années) ayant accepté ce contrat se verra remettre, en location-achat, un ordinateur portable Asus 11' avec écran tactile. Moyennant le respect de la charte d'utilisation du numérique définie par l'école, cet outil sera utilisé en classe par votre enfant lorsque cette utilisation apporte une plus-value pédagogique et pourra également être utilisé à la maison pour poursuivre son apprentissage de façon autonome.

Pour en disposer, l'école vous demande une participation annuelle de 60 €, cette somme vous sera demandée pendant 3 ans. La hauteur de votre participation s'élèvera donc, au total, à 180 €, le reste étant pris en charge par l'ITCF Erquelinnes. Le premier versement de 60 € doit être effectué pour le 30/09 au plus tard.

Si, pour quelque raison que ce soit, l'élève cesse de fréquenter l'école avant la fin des 3 ans de la location, le matériel sera restitué sans délai à l'école faute de quoi l'école pourra exiger le remboursement de sa valeur résiduelle, soit 410 € moins les montants déjà versés. Vous pourrez choisir de garder l'ordinateur et vous acquitter de la somme.

Outre la machine elle-même, ces montants incluent un contrat de maintenance de 3 ans qui prévoit :

- Une extension de garantie à 3 ans en cas de défectuosité des pièces avec prise en charge gratuite à l'école dans les 24 h 00 durant la période scolaire.
- En cas de dommage accidentel (chute, liquide, ...), un montant maximum (franchise) de 50 € pourra être demandé aux parents pour la réparation.

En cas de perte et de vol, la plateforme de gestion gérée par l'école permet de bloquer la machine à distance. Elle est alors inutilisable. Dans le cas où la machine perdue ne serait pas rapportée dans les 2 semaines, l'école peut demander à l'élève d'en payer la valeur résiduelle, soit 410 € moins les montants déjà versés.

Dans le cas d'un vol, cette somme sera demandée à moins d'avoir déclaré le vol à la police.

En cas d'indisponibilité (défaut, dommage accidentel, perte ou vol), l'école fera le maximum pour mettre temporairement un autre appareil à disposition de l'élève.

Veillez marquer votre accord en datant et signant ce document :

Coordonnées pour le versement bancaire :

Bénéficiaire : ITCF Erquelinnes

Numéro de compte :

BE55 0912 1201 4444

Communication :

« Nom Prénom élève + PC one to one ».

